

St Michel le Cloucq

Bulletin Municipal



Place de la Mairie



"Paysage de votre commune"
Prix d'arrondissement



Rue de la Mairie



Passerelle du Gué Verdon



Le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal vous souhaitent de bonnes vacances

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

La rigueur s'installe dans notre pays, les finances de nos collectivités locales s'en trouvent directement impactées : la diminution des dotations de l'Etat, la baisse des subventions des autres collectivités et, à côté de cela, des charges nouvelles supplémentaires pèseront lourdement sur nos budgets.

Les mises aux normes telles que l'accessibilité ou encore le plan climat énergie ont un coût. Demain, la réforme des rythmes scolaires occasionnera une dépense très importante. Nos investissements et nos projets doivent être programmés avec prudence.

Pour les Elus, la finalité est toujours la même : offrir aux habitants le cadre de vie le plus agréable possible et le plus adapté à la proximité de la ville. Nos décisions s'inscrivent avec la volonté d'animer la commune et l'objectif de faciliter la vie quotidienne à chacun et chacune.

Un mot sur la réforme des rythmes scolaires

Elle est programmée pour la rentrée 2014. En plus du coût, cette demi-journée supplémentaire provoquera dans tous les cas un bouleversement qui nous obligera à mettre en place une organisation dans l'intérêt de l'enfant. Une concertation aura lieu à l'automne avec tous les partenaires concernés afin d'organiser au mieux sa mise en place.

Enfin, vous êtes tous cordialement invités à célébrer le 14 juillet 2013 à la Braud (voir le programme à l'intérieur du bulletin).

Le Maire
Yves BILLAUD



Sommaire :

4-5	Finances
6-7	Rapport des commissions
7-8	Informations communales
8-11	Associations
11-15	Informations pratiques
16-17	Un peu d'histoire
18	Calendrier des fêtes

INFORMATIONS COMMUNALES

FINANCES

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2013

Exploitation Dépenses = recettes = **82 830,00 €**
Investissement Dépenses = recettes = **134 459,05 €**

Les travaux d'investissements 2013 : extension du réseau collectif de la Martrie

BUDGET COMMUNAL

Compte administratif 2012

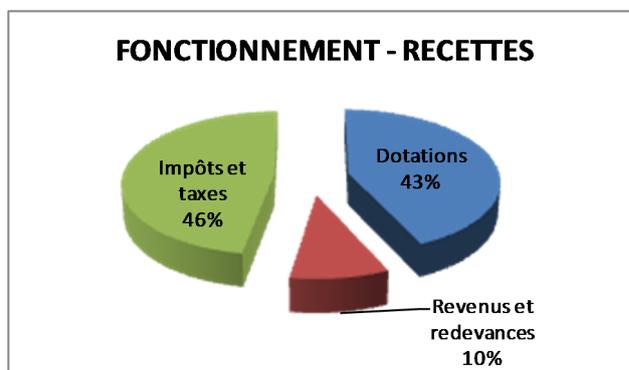
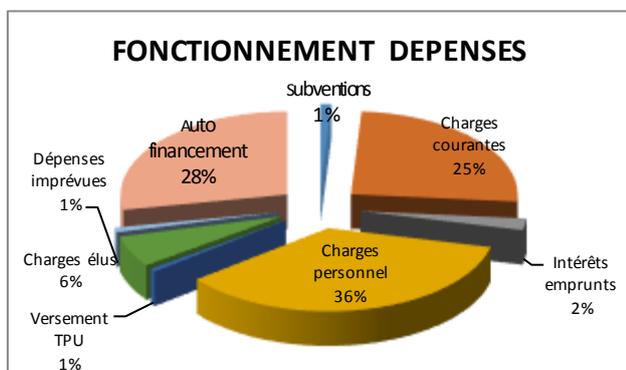
Fonctionnement : Dépenses : 561 760,69 € Recettes : 805 255,76 €
Résultat global **243 495,07 €**

Investissement : Dépenses : 400 137,82 € Recettes : 440 198,75 €
 Résultat reporté : - 178 624,74 €
Résultat global **- 138 563,83 €**

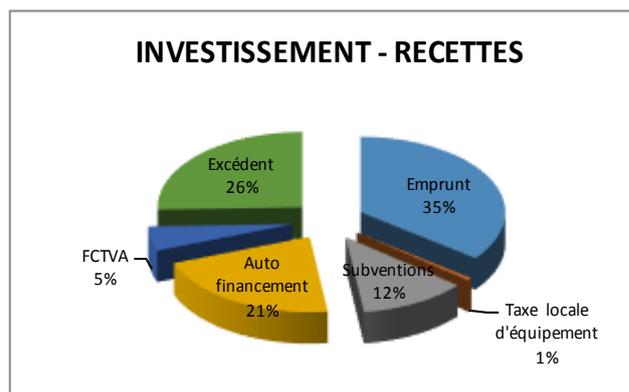
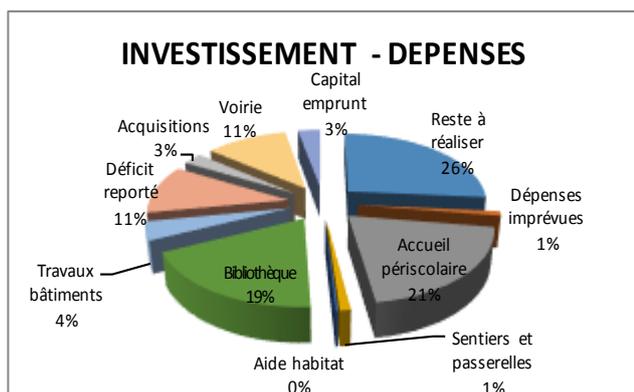
Résultat de clôture global : 104 931,24 €

BUDGET PREVISIONNEL 2013

FONCTIONNEMENT - Dépenses = Recettes = 729 000 €



INVESTISSEMENT - Dépenses = Recettes = 1 280 300 €



INFORMATIONS COMMUNALES

INVESTISSEMENTS VOTES EN 2013

Programme voirie 2013 : 50 000 €

Les travaux de bicouche clouté seront réalisés sur : VC de la Girardière, , VC de Chaponneau, VC les Rouails Blancs, rue de la Gravée, rue du Haut Village et une enveloppe de 8 000 € pour les travaux de busage.

Eclairage public : 7 000 €

Enveloppe annuelle, remplacement des lampes à vapeur mercure 2^{ème} tranche.

Aménagement des abords de la salle polyvalente : 83 000 €

Aménagement d'un accueil périscolaire: 257 000 €

Aménagement d'une bibliothèque : 238 500 €

Sentiers pédestres et passerelle : 13 000 €

Extension de la passerelle du sentier « Gué Verdon ».

Programme aide à l'accession sociale à la propriété : 3 000 €

Travaux sur bâtiments : 52 000 €

Étude sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), mairie ravalement de façade et changements d'ouvertures.

Acquisitions diverses : 33 700 €

Matériels restaurant scolaire, matériel informatique pour la mairie, achat de terrains.

Les dépenses non listées ci-dessus correspondent à des écritures spécifiques : déficit d'investissement reporté, dépenses imprévues, opérations d'ordre, remboursement du capital des emprunts ainsi que les restes à réaliser de 2012.

SUBVENTIONS 2013

Gymnastique volontaire	400 €	Voyage école	500 €
Entente Sud Vendée	200 €	Atout linge	100 €
Fanfare Municipale	300 €	Multiservices	100 €
Société de chasse	200 €	Ligue nationale cancer (comité de Vendée)	100 €
Mille et une pages	400 €	Caisse des écoles	2 500 €
Les p'tits loups des Assmat	300 €	CCAS	1 000 €
St Michel sport et nature	250 €		
ADMR	800 €		

ADHESIONS 2013

Conseil en **A**rchitecture **U**rbanisme et **E**nvironnement : 40 €

Fédération **F**rançaise de **R**andonnée : 45 €

Ligue pour la **P**rotection des **O**iseaux : 20 €

Fédération **D**épartementale des **G**roupements de **D**éfense contre les **O**rganismes **N**uisibles : 198.85 €

Fonds d'**A**ide aux **J**eunes : 100 €

INFORMATIONS COMMUNALES

COMMISSION BATIMENTS

GROUPE SCOLAIRE :

Dans le cadre du programme d'entretien du groupe scolaire, cette année les classes du primaires seront repeintes.

BIBLIOTHÈQUE :

Les travaux ont débuté le 15 mai dernier comme prévu et se termineront fin novembre 2013.

CRÉATION D'UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

Le nombre d'élèves étant en hausse, et pour un meilleur service de proximité, le logement place de la Mairie sera réhabilité en accueil périscolaire. Nous espérons cette réalisation terminée pour septembre 2014.

SENTIERS PEDESTRES



SENTIER DU GUÉ VERDON :

La randonnée « la Michélaise » du 7 avril 2013 organisée par la gymnastique volontaire a pu intégrer dans ses trois circuits la nouvelle passerelle du sentier du Gué Verdon. Ce nouveau sentier a bénéficié d'une subvention du Conseil Général de 4 125 €. Il sera balisé très prochainement par la FFR.

SENTIER JEAN DÔ BOIS :

Le balisage du sentier a été renouvelé et les documents touristiques ont été réédités.

COMMISSION SERVICE AUX PERSONNES

La commune ayant signé une convention avec les deux centres de loisirs de Foussais Payré et St Martin de Fraigneau, les jeunes de St Michel le Cloucq y sont accueillis dans les mêmes conditions que les enfants de ces deux communes.

CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Pour les enfants de 3 à 12 ans, rappel des coordonnées des 2 centres. Des plaquettes sont à votre disposition en mairie :

Le 1000 pattes
19 rue de la Cardinière
85240 Foussais Payré
☎ 02 51 51 49 06

L'arc en ciel
11 rue de l'église
85200 St Martin de Fraigneau
☎ 09 64 25 77 78

ACCUEIL JEUNES

Anne-Laure, animatrice communale, en collaboration avec l'association du Cloucq Michelais, sera en charge des différentes animations du 9 juillet au 1er août au local jeune à destination des 11 - 15 ans.

CANTINE

Suite aux discussions entre les élus, les parents d'élèves et le personnel, nous allons mettre en place le double service pour améliorer les conditions du repas. Ainsi, les enfants de PS à la GS mangeront en premier dès 12h 00 et seront suivis par les plus grands qui se mettront à table à partir de 12h 45. Les heures de classe resteront inchangées. En complément, une étude acoustique est prévue.

REFORME PERISCOLAIRE

Une dérogation a été obtenue pour reporter la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014. En effet, la commune doit répartir 3 heures d'accueil des élèves par semaine, et ce avec un personnel qualifié. Cette mise en place nécessite une organisation et une concertation en lien avec les différents acteurs de la réforme.

INFORMATIONS COMMUNALES

COMMISSION VIE LOCALE - ANIMATIONS

14 juillet dans les quartiers

Cette année nous fêtons le 14 juillet à la Braud. Au programme, une petite randonnée pédestre à la découverte de ce hameau et de ses environs, départ à 9h 30 à la mare.

À 11h 30 : concert de la fanfare suivi d'un apéritif offert par la Municipalité.

Les ateliers découverte et créativité

Il s'agit d'un lieu d'échange et de partage autour d'ateliers divers et variés dont les thèmes (différents chaque mois) sont choisis par les participants. Ils sont organisés par le Cloucq Michelais à la salle des Platanes un mercredi par mois de 15h 30 à 17h 30 et de 18h 00 à 20h 00. Les actualités de ces ateliers sont à suivre sur le site de la mairie : <http://stmichellecloucq.free.fr>, rubrique animation.

Les dernières séances sont encourageantes, votre participation et vos idées sont les bienvenues.



Téléthon

Les associations sont à nouveau partantes pour l'organisation du Téléthon qui se déroulera le 7 décembre 2013.

PAYSAGE COMMUNE

Ont été récompensés :

Maison ancienne :

- ➔ 1er prix : Mr et Mme Pascal Raguin, rue de la Maison Brûlée
- ➔ 2ème Prix : Mr et Mme Philippe Rousseau, Monplaisir
- ➔ 3ème prix : Mr et Mme Frank Guillon, rue de la Fontaine

Maison contemporaine :

- ➔ 1er prix : Mr et Mme Nicolas Lafontaine, rue du Haut Village
- ➔ 2ème prix : Mr et Mme Denis Gibaud, impasse de la Pagerie
- ➔ 3ème prix : Mr et Mme Robert Thibaud, rue de la Doucinière
- ➔ 4ème prix : Mr et Mme Dominique Ménard, rue de la Bitauderie



Le **prix communal bordure et trottoirs** a été attribué à Mme Yvette Benoît, rue du Clos.

Après avoir reçu le premier prix cantonal, Mr et Mme Colombet ont obtenu un **prix d'arrondissement**.

INFOS ECOLE

La rentrée scolaire aura lieu le mardi 3 septembre 2013.

En vue de vous présenter cette nouvelle année scolaire et le fonctionnement global de l'école, l'équipe enseignante vous invite à la **réunion de pré-rentrée** qui se tiendra à l'école le **vendredi 30 août à 20h 00**.

Pour les familles arrivant sur la commune,
les inscriptions auront lieu :

lundi 2 septembre 2013
de 9h 00 à 12h 00 et de 13h 30 à 16h 30.
N'hésitez pas à contacter l'équipe enseignante
au ☎ 02 51 69 93 44

Pour toute inscription pendant les vacances
veuillez vous adresser en mairie.

En vous souhaitant un bon été à tous !
L'équipe enseignante



Tarifs cantine et garderie 2013 / 2014 :

Garderie périscolaire :

Matin : arrivée avant 8h : 1,10 €
 arrivée après 8h : 0,90 €
Soir : départ avant 18h : 1,40 €
 départ après 18h : 1,60 €
 après soutien scolaire : 0,90 €

Cantine :

Repas enfant : 2,60 €
Repas occasionnel : 3,10 €
3^{ème} enfant : 1,35 €
Repas adulte : 4,55 €

Application d'un forfait minimum de 5 € par trimestre pour les services cantine et garderie.

INFORMATIONS COMMUNALES

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE « 1000 et 1 PAGES »

Bonjour à tous,

Les travaux pour la nouvelle bibliothèque sont commencés. Si tout va bien, à la fin de l'année, nous allons pouvoir nous installer.



Nous venons faire appel à vous tous mesdames, messieurs, ados, lecteurs, amoureux des livres, curieux, tous ceux qui ont à cœur la création d'un site convivial animé et créatif pour tous, afin de renforcer notre équipe.

Vous participerez, bien sûr selon vos disponibilités :

- ➔ à l'accueil de nos lecteurs, au choix des livres pour les achats, pour la collaboration avec la Bibliothèque de Vendée qui offre sur son site beaucoup à découvrir : blog, lecture, vidéo...
- ➔ Aux animations diverses
- ➔ A la mise en oeuvre de toutes les idées pour faire vivre pleinement le site : expositions, ateliers...

**Nous vous proposons une rencontre à l'espace lecture
le vendredi 13 septembre à 19 h.**

Venez nous dire ce que vous aimeriez trouver dans votre bibliothèque pour vos lectures, vos loisirs, votre documentation ...et pourquoi pas intégrer notre équipe !

Merci de l'attention que vous porterez à cette invitation, nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances.

**La bibliothèque sera ouverte en juillet et août
le mercredi de 16h 30 à 18h 30**

Les horaires habituels mercredi et vendredi 16h30-18h30
reprindront dès le 1^{er} septembre

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

A vous tous, parents d'élèves scolarisés à l'école publique de la fontaine, nous rappelons que l'APE est une association reconnue par l'Éducation Nationale. Elle a pour objet la défense et la promotion des intérêts moraux et matériels communs à nous tous.

Ainsi, nos membres siègent au conseil d'école et à la commission cantine ; ce sont les interlocuteurs privilégiés de la municipalité et de la Directrice de l'école.

L'APE soutient également financièrement les actions pédagogiques et éducatives de l'école comme la classe découverte des CM cette année à Talmont St Hilaire.

Cette année, vous avez été très nombreux à participer aux activités proposées, à savoir :

- les deux « opérations Madeleines » de novembre et mai
- la Chasse aux œufs d'avril (photo)
- la fête de l'école de juin.

Ces dernières animations ont été de véritables moments de partage entre parents, enfants et enseignants.

Ensemble, continuons à faire que notre école de la fontaine soit source de bien-être et d'épanouissement pour nos enfants.

Un grand merci à tous pour votre soutien.

Le bureau

Présidente : Emilie Joubert,

Secrétaire : Delphine Hérouard, **Trésorière** : Valérie Ollier,

Membres actifs : Laurence Régnard, Sylvie Martin et Laurent Grellier.

N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE — RDV à notre Assemblée Générale en Septembre.



INFORMATIONS ASSOCIATIONS

LE CLOUCQ MICHELAIS

Ateliers découverte et créativité

Après les vacances d'été, les ateliers découverte et créativité du Cloucq Michelais reprendront le **mercredi 18 septembre 2013** avec une animation « **composition florale** » de **15h 30 à 17h 30** ou de **18h à 20h**.

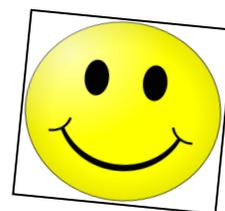
Pour le mois suivant, la date retenue est le **mercredi 16 octobre** avec un **atelier cuisine intergénérationnel** dans le cadre de la semaine bleue.

Attention ! Un seul atelier de 15h à 18h, sur réservation (20 places disponibles).

Nous sommes à l'écoute de toute proposition concernant le choix des thèmes proposés.

N'hésitez pas à nous contacter.

Réservations à la mairie ☎02.51.69.26.32
ou par mail à annelaure.garnier85200@orange.fr



Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous !

Ils se déroulent à la salle des Platanes (derrière la salle polyvalente).

A partir de septembre, une adhésion annuelle de 3 € à l'association du Cloucq michelais sera demandée.

Accueil Jeune



C'est quoi ?

Un lieu de rencontre pour les jeunes de 11 à 15 ans inclus.

Avec qui ?

Avec les autres jeunes et Anne-Laure, qui vous accueillent au local situé derrière la salle des fêtes, ou ailleurs selon le programme des animations (sorties, stade...).

Quand ?

L'accueil est ouvert le mardi après midi et le jeudi en soirée soit du 8 juillet au 2 août.

Comment s'inscrire?

C'est simple, il faut remplir la fiche d'inscription, la fiche sanitaire et l'autorisation parentale disponibles à la mairie ou sur son site :

<http://stmichellecloucq.free.fr>. Il faut les rendre à la mairie à partir du lundi 3 juin 2013, et au moins une semaine avant l'activité concernée (attention! le nombre de places sera limité à 20 jeunes pour le 09/07 et à 16 jeunes pour le 16/07).

Tarifs :

Il est de 2 € par animation et compte le goûter de l'après midi ou le repas du soir. Pour les sorties, il sera demandé une participation de 12 € pour le bowling et le kayak. Une adhésion annuelle de 3 € au Cloucq Michelais (association porteuse du projet) sera demandée par famille.

Programme des animations :

Mardi 9 juillet 2013, 14h – 18h :

Sortie Bowling à Niort

Jedi 11 juillet 2013, 19h – 22h :

Soirée Pizza / poker

Mardi 16 juillet 2013, 14h – 18h30 :

Sortie Canoë / kayak à Mervent

Jedi 18 juillet 2013, 19h – 22h :

Soirée crêpes / film

Mardi 23 juillet 2013, 14h – 18h :

Après jeux de société et ballon au stade

Jedi 25 juillet 2013, 19h – 22h :

Soirée pique-nique / rando nocturne

Mardi 30 juillet 2013, 14h – 18h :

Atelier cuisine et goûter maison

Jedi 1^{er} août 2013, 19h – 22h :

**Soirée apéro / cocktail (sans alcool)
– dinatoire / enquêtes**

Vide-Grenier



Vide grenier

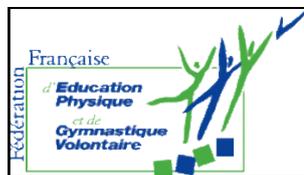
Pour notre vide-grenier, nous avons profité du premier dimanche ensoleillé. Le résultat est satisfaisant.

Nous pourrions continuer à financer les ateliers découverte et l'accueil jeunes.

INFORMATIONS ASSOCIATIONS

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Les vacances approchent, des activités de plein air seront sûrement là !!...et dès le 9 septembre notre association de gymnastique vous donne rendez- vous !



Les cours de ***gym pour tous*** à partir de 16 ans, ont lieu à la salle polyvalente. Venez découvrir les différents cours encadrés par nos 4 animateurs diplômés ; les horaires seront probablement réaménagés pour cette nouvelle saison .

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :
Nathalie HILAIREAU ☎ 02 51 69 91 74
Jacqueline METAIS ☎ 02 51 51 01 83

Bonne saison d'été à toutes et à tous.

TIR L'AVENIR

Née le 15 avril 1912, l'association du Tir michelais « L'AVENIR » va fermer ses portes le 14 juillet 2013.

Mise en sommeil en 1939, elle reprend son activité en juin 1974 avec un nouveau bureau présidé par Claude CHAIGNEAU. Puis, l'association fonctionnera tous les ans, du mois d'Avril au 14 juillet, journée qui se termine par une remise de lots aux tireurs. Depuis quelques années déjà, le nombre d'adhérents diminuait comme une peau de chagrin ; restait une poignée de fervents tireurs jusqu'à ce jour.



A l'assemblée générale du 24 mars tenue au Café Maison Neuve, a été prise, à l'unanimité, la décision de la fermeture du stand de tir : **à 101 ans, « L'AVENIR » va se mettre en sommeil et se reposer.**

Je remercie tous ceux qui ont œuvré toutes ces années à son bon fonctionnement et à la vie de notre association qui, j'espère, un jour, reprendra vie.

Le Président Hervé POUVREAU.

ST MICHEL SPORTS NATURE



Notre association, qui est dédiée à la pratique des sports nature sur le massif forestier de Vouvant-Mervent, n'a vu le jour que depuis quelques mois et pourtant le nombre de ses adhérents ne cesse de croître. Des Michelais ont ainsi pu réveiller les sportifs qui sommeillaient en eux en venant nous rejoindre.

L'événement marquant de la vie de l'association fut l'organisation de la 1^{ère} édition du Bike & Run Sud Vendée qui s'est déroulé le 17 mars sur notre commune. De l'avis de tous les concurrents, l'épreuve fut un véritable succès tant au niveau de l'ambiance que de la qualité du parcours. Une seconde édition s'impose !

Depuis le début de l'année, les membres de Saint Michel Sports Nature s'évertuent à faire briller nos couleurs dans toute la région (et au delà) en participant à de multiples épreuves : Trail de Grand Brassac, Trail de Faye Sur Ardin, Course d'Orientation Nocturne de Thorigné, Raid de Thorigné, Raid de Civray.

Lors du Canovtathlon de Damvix , deux de nos équipes ont réalisé une excellente performance en finissant 1^{ère} équipe féminine et 2nd du classement général. Enfin, peut-être aurez-vous eu la chance de nous supporter au Raid Mélusine 2013 !

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre pour un petit entraînement le mardi soir ou/et le samedi après midi (RDV au stade). Vous pouvez nous contacter au ☎ 02.51.51.62.68 (Emmanuel HEROUARD) ou au ☎ 02.51.00.53.37 (Nicolas BARBAREAU). Vous trouverez aussi plus d'informations et de nombreuses photos sur notre site : <http://smsn.e-monsite.com/>

INFORMATIONS PRATIQUES

RELAIS PAROISSIAL

Si vous avez besoin d'un service d'église (demande de messes, information sur les mariages, baptêmes, sépultures...) vous pouvez contacter les presbytères de Fontenay : Notre Dame ☎ 02 51 69 04 16 et St Jean ☎ 02 51 69 30 17

Web : <http://doyenne-fontenay.catho85.org>

Pour tout renseignement concernant la catéchèse (à partir du CE1), merci de vous adresser au 02 51 50 09 06.

Les horaires des messes sont affichés à l'église.

La célébration en plein air du 15 août à 10h 30 à Brelouze est suivie d'un apéritif. Merci, par avance, à tous les bénévoles qui contribuent à l'organisation et au bon déroulement de ce rassemblement. Les personnes qui le souhaitent peuvent apporter des cakes aux olives qui seront partagés pour le verre de l'amitié.

La célébration de **la fête de St Michel aura lieu le dimanche 29 septembre** à 10h 30. Comme en 2011, un repas vous sera ensuite proposé à la salle polyvalente.

La messe de la Toussaint sera célébrée le 1^{er} novembre à 9h 30

Deux autres messes seront célébrées le 1^{er} décembre à 11h et le 29 décembre à 9h 30.

Pour le relais paroissial de St Michel : Catherine CARO ☎ 02 51 50 09 06



SORTIR PLUS

Vous avez 80 ans ou plus ? Vous avez peut-être perdu l'habitude de sortir de chez vous parce que vous éprouvez des difficultés à vous déplacer ? Parce que vous fatiguez facilement ? Parce que vos enfants, vos amis ne sont pas toujours disponibles ? Le service sortir plus a été créé pour vous aider dans vos déplacements, quelques soient vos ressources.

Ce service propose des chèques sortir plus (**destiné aux allocataires de la caisse de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO**) qui vous donnent la possibilité de vous faire accompagner à pieds ou en voiture, quand et où vous voulez.

Un numéro unique est à votre disposition pour vos démarches concernant sortir plus :



Vous serez alors mis en relation avec un conseiller qui répondra à l'ensemble de vos questions sur le service sortir plus, vous permettra de commander vos chèques sortir plus, organisera chacune de vos sorties dès la réception du chéquier à votre domicile.

Une participation de 15€ vous sera demandée pour le premier chéquier, 20€ pour le second et 30€ pour le troisième (avec un maximum de 3 chèquiers par an).



QUINZAINE BLEUE

Le thème de la « Quinzaine Bleue » 2013, parrainée par le ministère des solidarités et de la cohésion sociale est « **Vieillir et agir ensemble dans la communauté** ». Il vise à mettre en avant la contribution, souvent bénévole, des retraités à la vie sociale.

Comme chaque année, l'événement sera marqué par des temps de convivialité et de partage ; l'objectif étant toujours de se réunir autour de l'intergénération, de la culture et de l'échange. Sur le territoire du CLIC des trois rivières, « La Quinzaine Bleue » se met en place pour la 9^{ème} année consécutive.

Des animations se tiendront sur plusieurs communes des communautés de communes de Vendée-Sèvre-Autise et du Pays de Fontenay entre le 14 et le 25 octobre 2013. Les programmes seront disponibles en mairie à partir du 16 septembre 2013. Ces animations sont gratuites et ouvertes à tous sur inscriptions obligatoires à effectuer auprès du C.L.I.C. « Des Trois Rivières » au ☎02.51.00.53.57 avant le 07 octobre 2013.

Exemple : **Sur notre commune, se déroulera un atelier cuisine intergénérationnel le mercredi 16 octobre 2013 de 15h à 18h à la salle polyvalente.**



INFORMATIONS PRATIQUES

REGLEMENTATION USAGE DU FEU



L'usage du feu est réglementé par 3 périodes :

Période rouge : du 1er juillet au 30 septembre

Période risque fort : toute période résultant de conditions climatiques telles que sécheresse, vent, chaleur... décidée par arrêté préfectoral

Période normale : périodes hors période rouge ou risque fort.

Activité	Période rouge (1 ^{er} juillet-30 septembre)	Période risque fort	Période normale (1 ^{er} octobre-30 juin)
Cuisson et réchauffage avec flammes sur terrain aménagé, Barbecue et méchouis sur installations maçonnées et dans des aires aménagées	Autorisé, sous responsabilité personnelle, avec moyens d'extinction à proximité immédiate	INTERDIT	Autorisé, sous responsabilité personnelle, avec moyens d'extinction à proximité immédiate
Brûlage des résidus liés aux travaux agricoles ou forestiers	INTERDIT		Autorisé sous certaines conditions de sécurité rappelées au 1 de l'annexe 1

ANNEXE 1 : Prescriptions de sécurité

Le brûlage **par dérogation** des végétaux et les feux liés à des manifestations ponctuelles, lorsqu'ils sont autorisés en fonction des dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté **N°11 SIDPC-DDTM 129** doivent respecter les prescriptions de sécurité suivantes :

- Etre effectués en dehors des périodes de risque fort et en cas de vent nul ou faible, les foyers doivent être allumés à l'aide de substances prévues à cet effet, en prohibant les liquides inflammables,
- Les foyers doivent être circonscrits (délimitation à l'aide de pierres, labours en périphérie..) de manière à éviter tout risque de propagation,
- Les feux ne doivent pas être situés à l'aplomb des arbres et restent sous surveillance constante jusqu'à l'extinction définitive du foyer,
- Des moyens d'extinction appropriés permettant d'en assurer une maîtrise rapide et totale doivent être à proximité immédiate,
- Les personnes présentes doivent en permanence être en mesure de pouvoir alerter les secours publics sans délai,
- Le propriétaire du terrain doit donner son accord écrit,
- Les brûlages ne doivent entraîner aucune gêne ni insalubrité pour le voisinage.

L'arrêté est consultable sur le site de la Préfecture de la Vendée.

Tout brûlage de végétaux est donc INTERDIT, sauf dérogation.

Les déchets de végétaux doivent être emportés à la déchetterie dont les horaires d'ouverture figurent sur le calendrier de collecte des déchets.

RAPPEL CITOYEN

- ➔ **Les trottoirs ne sont pas créés pour le stationnement des voitures** mais pour la circulation en sécurité des piétons.
- ➔ Espace collecte verres route de Fontenay, parking du cimetière et place de la Doucinière : il est interdit d'y déposer d'autres déchets quels qu'ils soient sous peine de poursuites !

INFORMATIONS PRATIQUES

FRELONS ASIATIQUES

La commune, en partenariat avec la communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte, contribue à la lutte contre les frelons asiatiques en participant aux frais de destruction des nids ayant lieu entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre.

La répartition se fera ainsi :

- ➔ 1/3 à la charge de la Communauté de Communes (plafond 100 €)
- ➔ 1/3 à la charge de la commune (plafond 100 €)
- ➔ Le solde à la charge du particulier.

Avant toute intervention, merci d'informer la mairie pour connaître les conditions d'attribution de l'aide.

BRUITS DES PARTICULIERS - ANIMAUX

Règles de bon voisinage :

- prévenir ses voisins lorsqu'on organise une fête, limiter le volume sonore, ne pas trop prolonger les festivités.

- chantiers de travaux publics ou privés : tous les travaux bruyants sont interdits tous les jours de la semaine de 20h à 6h 30, les dimanches et jours fériés.

- bricoler et jardiner au calme : les travaux de bricolage à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants notamment les tondeuses, ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrés de 8h à 12h 00 et de 14h 00 à 19h 30

samedis de 9 h à 12 h et de 15h 00 à 19h 00

dimanches et jours fériés de 10h 00 à 12h 00.

- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit : ne pas laisser les chiens sans surveillance, clôturer sa propriété, dresser son chien pour qu'il n'aboie pas de manière intempestive, le faire garder lors d'absence prolongée du propriétaire, munir son chien d'un collier anti-aboiement, enfermer le soir les volailles et volatiles dans l'obscurité, déplacer les poulaillers vers un endroit moins gênant pour le voisinage ...

Activités agricoles :

L'emploi des appareils sonores (type canon effaroucheur) pour la protection des cultures doit être restreint aux quelques jours durant lesquels les cultures doivent être sauvegardées avant la récolte.

Leur implantation ne peut se faire à moins de 250 m d'une habitation ou d'un local régulièrement occupé par un tiers. Cette distance est réduite à 150 m dans le cas des appareils d'effarouchement ou de bruitage acoustique.

Leur fonctionnement est interdit du coucher du soleil au lever du jour.

(Arrêté préfectoral n°98-DRLCE/4-303 (consultable sur le site de la Préfecture de la Vendée).



LISTE ELECTORALE – RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

La commune s'étant raccordé aux démarches en ligne, vous pouvez désormais vous inscrire en créant votre compte depuis <http://mon.service-public.fr>



- 1/ sur la **liste électorale** avant le **31 décembre 2013** date impérative.
- 2/ le **recensement citoyen obligatoire** pour les jeunes atteignant l'âge de 16 ans.

Bien sûr, ces démarches sont toujours possibles en mairie !

INFORMATIONS PRATIQUES

URBANISME

AUTORISATIONS D'URBANISME

Tout projet de construction, d'agrandissement, de modification de l'aspect extérieur (façades, toitures) d'édification de clôtures en bordure de voie, de changement de destination d'un bâtiment doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Nous constatons encore trop souvent de nouvelles constructions, en particulier pour les abris de jardin, sans aucune autorisation et souvent sans respect des règles d'implantation (en limite de propriété ou au minimum à 3 mètres). Pour rappel, une demande d'autorisation est obligatoire.

Nous vous remercions de vous rapprocher **systematiquement** des services de la mairie dès que vous avez un projet pour vérifier les formalités à accomplir ou pour une régularisation. vous pouvez vous rendre sur le site internet de la mairie à la rubrique infos pratiques/urbanisme.



AIDES A L'HABITAT

Programme Eco-PASS—Propriétaire en Vendée

Le Conseil général de la Vendée a mis en place ce programme afin d'aider les familles vendéennes les plus modestes à acquérir un logement neuf ou ancien respectant des normes de performance énergétique. Une prime globale de 3 000 € est versée : 1 500 € par le Conseil général, 750 € par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte et 750 € par la commune.

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte a mis en place une aide financière **pour le développement de la location accession.**

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de la mairie.

REHABILITATION ASSAINISSEMENT AUTONOME

La Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte s'engage pour la protection de la ressource en eau et de l'environnement.

Vous pouvez bénéficier d'une subvention pour la réhabilitation de votre assainissement autonome. Cette subvention s'élève à 10% du coût des travaux plafonnés à 8 000 € HT soit une subvention maximale de 800 €.

Pour prétendre à cette subvention, votre revenu imposable ne doit pas dépasser le plafond de ressources majoré fixé par l'Agence Nationale de l'Habitat au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte au ☎ 02 28 13 04 50.

TOURISME

Pour rappel, la déclaration des chambres d'hôtes et des locations saisonnières (gîtes et meublés) classées ou non est obligatoire. La procédure peut se faire en mairie ou sur <http://jedeclareenligne.vendee-tourisme.com>.

Un changement de la procédure de classement étoile a été opéré depuis le 1^{er} juin 2012 pour les meublés du tourisme. Dorénavant, la décision de classement est délivrée par l'organisme qui a effectué la visite, il n'y a plus d'arrêté préfectoral.

L'absence de déclaration est passible d'une contravention de troisième classe, avec une amende pouvant atteindre 450 €. De plus, l'utilisation, sans autorisation, des appellations chambres d'hôtes et meublé de tourisme peut être considéré comme de la publicité mensongère.



INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

Place de la Mairie, 85200 SAINT MICHEL LE CLOUCQ

☎ 02 51 69 26 32 📠 02 51 69 34 70

✉ st-michel-le-cloucq.mairie@wanadoo.fr - Site : <http://stmichellecloucq.free.fr>

Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h 30 - 18h 00

Mercredi matin : 9h 00 - 12h 00 (fermé toutes les vacances scolaires)

Permanences du Maire :

Le Maire reçoit sans rendez-vous les mardis et vendredis de 14h 00 à 18h 00

Sauf événements, réunions ou circonstances particulières

Et exceptionnellement sur rendez-vous tout autre jour.

ADMR

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi de 9h 00 à 12h 00

Jeudi de 9h 00 à 12h 00

Vendredi de 14h 00 à 17h 00

☎ 02 51 50 07 83

admr.stmichellecloucq@orange.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture

La bibliothèque sera ouverte en juillet et août le mercredi de 16h 30 à 18h 30

Les horaires habituels mercredi et vendredi 16h30-18h30 reprendront dès le 1^{er} septembre

☎ 02 51 69 35 88

EMMAUS

Horaires d'ouverture

Mardi, mercredi et vendredi de 14h 00 à 17h 30

Samedi de 10h 00 à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 30

☎ 02 51 51 01 10

Horaires dépôt

Du mardi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h 30

MERCI DE NE RIEN DEPOSER EN DEHORS DE CES HORAIRES

NUMEROS UTILES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY LE COMTE

☎ 02 28 13 07 07

SYCODEM (collecte des déchets ménagers)

☎ 02 51 50 75 35

SOUS PREFECTURE

☎ 02 51 50 14 20

TRESOR PUBLIC

☎ 02 28 13 04 80

ASSISTANT SOCIAL

☎ 02 51 69 30 19

DDTM (ex DDE)

☎ 02 51 50 11 50

CENTRE DES IMPOTS

☎ 02 51 50 11 11

GENDARMERIE

☎ 02 51 52 10 05

UN PEU D'HISTOIRE



Château de La Beaugisnière

Le château de la Beaugisnière

Le 1er château édifié sur ce site prend le nom de « Bogisnière » au Moyen-Âge quand il est racheté par la famille BOGIS. Cédé aux BOUTOU au XIIIème siècle, il reste dans cette famille jusqu'au XVIIIème. En 1741, Maximilien BOUTOU fait construire le château actuel.

En 1766, il passe dans la famille RACODET, puis c'est Germanicus-Bonaventure MAUNARD qui en est le seigneur à la révolution. Après avoir été la propriété de la famille FRANCOIS DU TEMPS, elle est aujourd'hui celle de M. LENGART D'HAFFRINGUES.

Il se compose d'un bâtiment central flanqué de deux pavillons carrés. Sur le côté, une chapelle contenant la dalle funéraire de Maximilien BOUTOU.



UN PEU D'HISTOIRE

Château Du Bourg

Le Château du Bourg

Datant du XVI^{ème} siècle, on peut encore admirer le porche et sa poterne surmontés d'un fronton fleuroné.

Il était la demeure des seigneurs de St-Michel-le-Cloucq.



L'ancienne construction était la propriété du seigneur Guillaume de ST MICHEL, occupée ensuite par Gillet de ST MICHEAU puis par N. de VILLIERS ST Paul en 1550, puis par succession par les CHASTEIGNER.



Le château fut vendu en 1935 à Louis CHARRON (maire de 1917 à 1940). Il est aujourd'hui la propriété de ses petites filles.

C'est une charmante chartreuse qui possède un magnifique Porche.



Suite de la visite dans le prochain bulletin...

INFORMATIONS PRATIQUES

CALENDRIER DES FETES

	14 juillet	<i>Balade et apéritif concert</i>
	27 juillet	<i>Concert du chœur de l'académie vocale à l'église à 21h 00.</i>
	14-15 septembre	<i>Journées du patrimoine Eglise—Château de la Beaugisière</i>
	29 septembre	<i>Repas de la St Michel - Relais paroissial</i>
	6 octobre	<i>Rando la Mélusine Transmerventaise</i>
	13 octobre	<i>Bal - Fanfare Municipale</i>
	15 octobre	<i>Repas automne - Club « Retraite Heureuse »</i>
	20 octobre	<i>Repas - ADMR</i>
	27 octobre	<i>Loto - Club « Retraite Heureuse »</i>
	3 novembre	<i>Bal - ACPG</i>
	10 novembre	<i>Loto - Amicale Laïque</i>
	11 novembre	<i>Concours belote - Club « Retraite Heureuse »</i>
	16 novembre	<i>Repas - Entente Sud Vendée</i>
	24 novembre	<i>Sainte Cécile - Fanfare Municipale</i>
	7 décembre	<i>Téléthon</i>
	14 décembre	<i>Arbre Noël école publique de la fontaine</i>
	24 décembre	<i>Repas solidaire « Emmaüs »</i>
		

Directeur de publication : Yves Billaud
 Mise en page : Jacques Hilaireau, Christelle Charrier, les
 membres de la commission animation et le secrétariat.
 Reprographie : Copycop Fontenay le Comte



La Girardière

La Braud

Albert

La Balingue

Le Pinier

Le Mazeau

Le Bourg

La petite vigne

La Beaugisière

Les Rouails

Beaulieu

La Meilleraie

Maison brûlée

Marchandelle

Ardennes

Beausoleil

© Romain RODIER